

**DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE  
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en  
fonction : 18**

**Nombre de conseillers  
présents : 1**

**Nombre de votants : 1**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 26 JUIN 2024 à 19 heures**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2024

**Présents :** Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, Élodie DUDON, Philippe CABANNES, Jean-Paul DARSAUT, Cédric BARROUILLET, Marie-Hélène DELARUE, Pierre SALLES, Benjamin BARROUILLET, Patrick BENETEAU, Jean-Michel DOURTHE

**Absents ayant donné procuration :** Marie-Christine CAZENAVE ayant donné procuration à Pierre SALLES, Patrick BEEUWSAERT ayant donné procuration à Jean-Paul DARSAUT, Sabine DALLEAU ayant donné procuration à Élodie DUDON

**Absents :** Maylis MIRAMON, Geneviève BOULAND, Marie LATASTE

**Secrétaire :** Madame CASINI Sandrine

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Délibération portant approbation du zonage su Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et du zonage pluvial
- 2) Délibération portant proposition du programme d'assiettes de coupes 2025 présentée par l'ONF
- 3) Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles situées « Rue Jean Gay »
- 4) Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles situées « Impasse du Ruisseau »
- 5) Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles situées « Impasse du Goua » et « Impasse Pendelé »
- 6) Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux d'éclairage le long de la Scandibérique
- 7) Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement d'un candélabre accidenté allée Petit Manseng
- 8) Délibération portant sur l'achat de calculatrices pour les élèves de CM2 entrant au collège
- 9) Informations diverses
- 10)

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2024**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 Mai 2024**

**DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°20240626\_01DEL : Délibération portant approbation du zonage su Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et du zonage pluvial**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Ingetec a été missionnée par Mont-de-Marsan Agglomération pour réaliser un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire de la communauté d'agglomération. Cette étude comprend une cartographie du fonctionnement hydraulique et des zones présentant des risques d'inondation.

**CONSIDÉRANT** que le SGEP permet d'homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique des installations du territoire communautaire par une approche globale et la mise en place d'un outil adapté,

**CONSIDÉRANT** que le SGEP permet de déterminer les solutions de gestion des eaux pluviales ainsi que les zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit,

Le SGEP aboutit à un zonage définissant les principes de gestion des eaux pluviales et les zones de risque d'inondation conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article L. 2224-10 du CGCT et aux articles L. 101-2 et R. 151-31 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver la cartographie du zonage d'aléa inondation.

**Délibération n°20240626\_02DEL : Délibération portant proposition du programme d'assiettes de coupes 2025 présentée par l'ONF**

Conformément à la proposition d'assiettes des coupes de l'année 2025 présentée par l'Office National des Forêts,

Après discussion, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la proposition du programme d'assiettes des coupes 2025 annexée à la présente délibération.

**Délibération n°20240626\_03DEL : Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles situées « Rue Jean Gay »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer les bulles situées rue Jean Gay.

Par courrier en date du 03 janvier 2023, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	7 286 €
TVA pré financée par le SYDEC :	1 140 €
Montant HT :	6 146 €
Subvention du SYDEC :	3 218 €
Subvention de l'ÉTAT :	641 €
<b>Participation communale :</b>	<b>2 287 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour remplacer les bulles situées rue Jean Gay pour un montant total de 2287 €
- **APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,
- **PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041412
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération n°20240626\_04DEL : Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles situées « Impasse du Ruisseau »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer les bulles situées impasse du ruisseau.

Par courrier en date du 19 décembre 2022, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	8 086 €
TVA pré financée par le SYDEC :	1 265 €
Montant HT :	6 821 €
Subvention du SYDEC :	3 583 €
Subvention de l'ÉTAT :	666 €
<b>Participation communale :</b>	<b>2 571 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour remplacer les bulles situées impasse du ruisseau pour un montant total de 2 571 €
- **APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,
- **PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041412
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération n°20240626\_05DEL : Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles situées « Impasse du Goua » et « Impasse Pendelé »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer les bulles situées impasse du Goua et impasse Pendelé.

Par courrier en date du 19 décembre 2022, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	16 939 €
TVA pré financée par le SYDEC :	2 651 €
Montant HT :	14 288 €
Subvention du SYDEC :	7 392 €
Subvention de l'ÉTAT :	1 845 €
<b>Participation communale :</b>	<b>5 052 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour remplacer les bulles situées impasse du Goua et impasse Pendelé pour un montant total de 5 052 €
- **APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,
- **PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041412
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération n°20240626\_06DEL : Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux d'éclairage le long de la Scandibérique et liaison rue d'Albret et rue des Arènes**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer l'éclairage le long de la Scandibérique.

Par courrier en date du 10 mars 2023, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	61 804 €
TVA pré financée par le SYDEC :	9 672 €
Montant HT :	52 132 €
Subvention du SYDEC :	28 672 €
<b>Participation communale :</b>	<b>23 459 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour réaliser les travaux d'éclairage de liaison de la Scandibérique (rue d'Albret et des Arènes) pour un montant total de 23 459 €
- **APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,
- **PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041722
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération n°20240626\_07DEL : Délibération portant proposition de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement d'un candélabre accidenté allée Petit Manseng**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer le candélabre accidenté située allée Petit Manseng.

Par courrier en date du 25 avril 2024, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	1 373 €
TVA pré financée par le SYDEC :	215 €
Montant HT :	1 158 €
Subvention du SYDEC	824 €
<b>Participation communale :</b>	<b>549 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour réaliser les travaux de remplacement d'un candélabre accidenté allée Petit Manseng pour un montant total de 549 €
- **APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,
- **PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041512
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Délibération n°20240626\_08DEL : Délibération portant sur l'achat de calculatrices pour les élèves de CM2 entrant au collège**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit prendre une délibération, afin de pouvoir offrir un cadeau aux élèves de CM2, entrant au collège à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour l'achat d'une calculatrice à chaque enfant pour un prix moyen unitaire de 26,99 €, soit un total de 485,82 € pour les 18 élèves de CM2.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'achat d'une calculatrice pour l'ensemble des élèves de CM2
- **FIXE** le montant de ce cadeau par enfant à 26,99 €, soit un total de 485,82 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget principal, à l'article 6064.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Commission « Vie Associative »** : Monsieur Cédric BARROUILLET indique qu'une réunion de la commission « Vie Associative » sera organisée cet été pour préparer le forum des activités. Madame Marie-Hélène DELARUE demande qu'un rappel soit réalisé auprès des présidents d'association pour que les mails de la mairie soient distribués à l'ensemble des adhérents.

Monsieur Cédric BARROUILLET liste les prochaines assemblées générales, dont celle de l'association de judo ce vendredi 28 Juin 2024. L'entraîneur quitte la région à la fin de l'année scolaire. L'association est à la recherche d'un autre entraîneur.

**CCAS** : Monsieur Jean-Paul DARSAUT dit que la dernière braderie sociale a rencontré du succès.

**Commission personnel** : Monsieur le Maire fait savoir que la secrétaire de mairie en temps partiel thérapeutique depuis une année reprend le travail à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'un agent saisonnier au service technique pour une durée de deux mois.

**Commission travaux** : Monsieur Didier LARTIGUE dit que le devis pour l'installation de la climatisation à l'étage de la mairie et dans le local infirmier a été validé pour un montant de 17 913.94 € TTC.

Les travaux de préparation pour l'installation de la borne numérique à l'entrée de la mairie sont terminés. La livraison de ce matériel est prévue cet été.

Certains équipements de l'aire de jeux situés « Avenue du Pendelé » demandent à être remplacés. Madame Élodie DUDON annonce que ces nouvelles installations sont programmées sur les deux prochaines années. Les jeux défectueux seront retirés par les agents du service technique.

Monsieur Didier LARTIGUE rappelle que la construction du terrain de padel est soumise au lancement d'une consultation des entreprises. Monsieur le Maire dit qu'il est toujours dans l'attente de l'étude de sol complémentaire.

Monsieur le Maire rapporte sa réunion avec les Conseillers Départementaux concernant l'attribution du Fond d'Équipement des Communes (FEC) sur les projets communaux. Le dossier de demande de subventions relatif à la construction du terrain de padel a été retenu pour un montant de 8000 €.

**Point subventions** : Monsieur le Maire fait part du suivi des demandes de subventions pour le projet d'aménagement paysager du quartier du Caloy. La subvention au titre du CRTE n'a pas abouti. Pour être éligible à l'aide du Conseil Départemental, le parking de la salle du Caloy devait être engazonné.

D'autre part, la Commune avait sollicité une subvention au titre du Programme territorial des Fonds Européens 2021-2027. En l'état actuel, cette demande est refusée car le montant plancher de 5000 € d'aide FEADER n'est pas atteint.

**Projets communaux en réflexion** : Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir cet été sur les futurs projets communaux, dont la réhabilitation de la salle polyvalente. Monsieur Didier LARTIGUE propose de réunir le Conseil Municipal mi-juillet pour une première réunion. Madame Élodie DUDON soumet l'idée de visiter les salles polyvalentes des communes de Saint Martin d'Oney, Haut Mauco et Larrivière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Pôle d'évaluation domanial a été sollicité pour l'estimation de l'hôtel bar restaurant « La Terrasse » et de la maison jouxtant ce commerce.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un rendez-vous est planifié début juillet avec Monsieur Bourricaud Cédric, chargé de mission « Villages d'avenir » au sein de la Préfecture des Landes.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Plan de référence** : Monsieur Didier LARTIGUE informe les élus que le dossier de consultation des entreprises pour le lancement de la consultation est quasiment terminé. La mise en ligne de ce dossier sur la plateforme dématérialisée des marchés publics devrait être réalisée dans l'été.

**SICTOM DU MARSAN** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SICTOM du MARSAN souhaite réaliser dans les communes adhérentes un état des lieux des équipements de pré-collecte des ordures ménagères et des emballages.

Monsieur le Maire souligne que les agents du service technique trouvent de plus en plus de dépôts sauvages.

Monsieur le Maire rappelle que notre commune s'est engagée dans le dispositif « Commune éco-responsable ». Différentes actions ont été mises en place autour de six axes définis (le tri des déchets, les biodéchets, l'éco-consommation, les espaces verts et l'événementiel). A l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du SICTOM du MARSAN ce samedi 29 juin, la collectivité est invitée pour la remise du diplôme Label Commune.

**Médiathèque** : Les horaires de la médiathèque pendant les vacances scolaires changent. Durant la période du lundi 08 juillet au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024, la médiathèque sera ouverte les mercredis matin et samedis matin de 10h00 à 12h00. Madame Marie-Hélène DELARUE explique par ailleurs également que les bibliothèques du territoire se joindront cette année au festival "Gasc'on Tour" organisé fin août pour proposer des activités et animations autour de la lecture.

Madame Marie-Hélène DELARUE fait part du compte-rendu de la commission culture à Mont de Marsan Agglomération. Cette réunion a été axée sur la présentation du nouveau directeur du Théâtre de Gascogne, l'attribution des subventions au réseau de la lecture publique et la présentation de la saison culturelle 2024/2025.

**École** : Madame Élodie DUDON fait le compte rendu du dernier conseil d'école lors duquel les enseignants font part des différentes sorties et activités organisées. D'autre part, les effectifs pour la prochaine rentrée des classes sont en adéquation avec les prévisions. L'augmentation des tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire ont été abordée. Des marquages de jeux de cour dans l'école maternelle et primaire sont prévus cet été.

**Journées portes ouvertes et 10 ans du Centre de secours** : Monsieur le Maire rappelle que le samedi 29 Juin 2024, le centre de secours de Saint-Perdon fêtera ses 10 ans. Les pompiers proposeront au cours de cette soirée différents ateliers, manœuvres, expositions de véhicules anciens avec un coin restauration.

**Boutique éphémère** : Madame Marie-Hélène DELARUE indique que la boutique éphémère est encore présente à la salle paroissiale cette semaine avec sept exposants.

**Marché des producteurs** : Monsieur Cédric BARROUILLET ajoute que le dernier marché des producteurs a eu lieu le Vendredi 21 Juin 2024. Malgré la météo et l'Euro 2024, les producteurs ont bien travaillé. La buvette a été tenue par l'association de la Pelote Basque. Le groupe « Siempre Paseando » a animé la soirée avec l'association « Passion Sévillanes ». Monsieur Pierre SALLES remercie la municipalité de cette association, dont il est président et membre actif à cette manifestation.

**Fête de la Madeleine** : Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se réunisse le jeudi soir des fêtes de la Madeleine à la Pena El Juli.

**Projet autisme maison Bourlon** : Monsieur Didier LARTIGUE évoque la réunion du 30 Mai 2024 avec les services du Conseil Départemental des Landes, de XL HABITAT et de l'association ALGEEI. Le bailleur social a présenté son esquisse avec la création de six chambres pour des jeunes de 15 à 25 ans en rupture d'accompagnement. Le montage financier de l'opération a été présenté et un bail emphytéotique sera proposé. Le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre est prévu cet été.

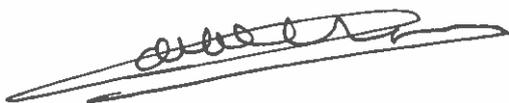
**Télé médecine** : Monsieur Didier LARTIGUE rappelle la visioconférence le 22 Mai dernier dans laquelle une entreprise spécialisée dans les bornes médicales est intervenue auprès des élus pour expliquer le fonctionnement et l'intérêt pour une commune rurale de recourir à la télé médecine. Une seconde entreprise a été sollicitée par Monsieur Didier LARTIGUE pour un second avis.

**Élections législatives** : Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur les créneaux de permanences des dimanches 30 Juin et 07 Juillet 2024 pour les élections législatives.

Le prochain conseil municipal est prévu le Mercredi 28 Août 2024 à 19h00 à la mairie.

La secrétaire de séance,

Sandrine CASINI



Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT



